

Eléments d'intervention vidéo Pascal Lamy

- congrès UNI, 19 Mai 2003

Bonjour, Mesdames et Messieurs,

Je regrette de ne pas pouvoir assister à vos débats aujourd'hui en direct. Un message vidéo ne peut évidemment pas remplacer le dialogue, mais je voudrais quand même au moins fournir une contribution à vos discussions.

Permettez-moi d'évoquer avec vous un thème dont je sais qu'il retient aujourd'hui votre attention : les négociations en cours à l'Organisation Mondiale du Commerce sur le commerce des services. Comme vous le savez, nous venons de franchir une étape importante en présentant l'offre de l'Union européenne le 29 avril dernier.

Un élément de contexte tout d'abord : **nous avons tous, l'Union européenne comme nos partenaires à l'OMC, beaucoup à gagner de ces négociations sur le commerce des services.** Les services représentent aujourd'hui plus de 70% du PIB de la Communauté, et y sont de très loin le premier employeur. L'Union européenne est le premier importateur et exportateur de services au monde. Pour nos partenaires, en particulier les pays en développement, disposer de services performants est essentiel pour assurer leur intégration dans les échanges mondiaux. Nos

partenaires, y compris les pays en développement, ont eux aussi des avantages comparatifs dans le domaine des services qui représentent en moyenne 50% de leur PIB.

Le débat sur ces négociations a parfois été obscurci par **une série de malentendus que je voudrais clarifier devant vous :**

- ces négociations n'ont pas pour objectif de **contester le droit des pays tiers à réglementer** le secteur des services. Ce droit est expressément reconnu par l'accord cadre sur les services qui a été adopté en 1995 à l'OMC – dit AGCS ou GATS. Ce que nous visons dans les négociations c'est l'élimination de certaines entraves au commerce des services, généralement discriminatoires, qui se surajoutent à cette réglementation ;

- ces négociations **ne visent pas la privatisation** : les règles de l'AGCS sont neutres au regard de l'appartenance au secteur public, et nous entendons qu'elles le restent ;

- **l'AGCS lui-même ne constitue pas une menace pour les services publics**. D'une part, plusieurs d'entre eux sont exclus du champ de l'AGCS par son article I.3 (il s'agit des services non marchands exercés en situation de monopole) ; pour les autres, l'AGCS est un accord des plus flexibles. Chaque pays membre a le droit de décider des barrières à l'entrée qu'il souhaite conserver- y compris pour ses services publics s'il le juge utile.

Comment procédons-nous dans ces négociations ? **Les négociations sont rythmées par l'échange de « demandes » et**

d' « offres » d'engagements entre les différents membres de l'OMC. La Communauté a ainsi transmis ses premières demandes à 109 pays, et a à ce jour reçu elle-même une trentaine de demandes, dont plus des deux tiers proviennent de pays en développement. Les premières offres commencent à être transmises, puisque nous nous étions fixés la date du 31 mars.

De notre côté, nous avons depuis le 29 Avril, donc avec un léger retard sur la date prévue, déposé notre offre à l'OMC.

Nous avons souhaité d'emblée faire un geste important en direction des pays en développement. C'est pourquoi nous avons au préalable mené une consultation publique très large et sans précédent - sur internet, au sein du Parlement européen, et avec l'ensemble de la société civile. Lorsqu'est venu le temps de la décision, nous avons réussi, et ceci est un excellent signe, à obtenir un soutien unanime au sein de la Commission et du Conseil, ainsi qu'une claire majorité au Parlement Européen, après des débats intenses. Et ceci est la meilleure garantie que nous puissions avoir pour que la Communauté soit crédible à Genève pour y défendre notre modèle européen de société tout en promouvant nos intérêts économiques.

Ainsi notre offre contient-elle des avancées importantes dans un certain nombre de secteurs clés (transports, services financiers, services informatiques, messageries express, services aux entreprises). Mais nous ne touchons ni aux services sociaux, ni à la santé, ni à l'éducation ni à l'audiovisuel. Et nous ne touchons évidemment pas aux règles du service public telles qu'elles existent dans l'UE.

Je sais qu'un point essentiel de cette offre retient l'attention du monde syndical : il s'agit de l'entrée temporaire de professionnels de pays tiers dans l'Union européenne pour fournir des services (le « mode 4 » en jargon AGCS). Ce que nous offrons sur le mode 4 est une bonne illustration de l'équilibre que nous ménageons entre intérêts économiques et modèle social européen . D'un côté, il est clair que **le mode 4 sera un élément clé de la négociation services** car c'est la préoccupation majeure des pays en développement ; la Communauté y a également des intérêts offensifs importants. Il était donc indispensable de faire une offre crédible. Pour autant il ne s'agit pas de se prêter au dumping social ou d'ouvrir grand les portes de l'immigration. C'est pourquoi nous conservons des garde-fous très stricts dans cette offre :

- Premièrement **notre offre se limite aux travailleurs hautement qualifiés ayant une expérience professionnelle minimale.** Elle permet donc à l'UE d'exclure tout travailleur non-qualifié, ou semi-qualifié, du bénéfice du mode 4. Et, en ce qui concerne les travailleurs indépendants, elle ne porte que sur certains secteurs – par exemple les ingénieurs ou spécialistes en services informatiques

- Deuxièmement, même si nous allongeons dans l'offre les durées de séjour, celles-ci restent relativement courtes- moins de 6 mois, dans la plupart des cas. De plus, **par définition, le mode 4 exclut toute immigration permanente.**

- Troisièmement, le ressortissant extra-communautaire concerné ne pourra venir que dans le cadre d'une fourniture de

service ; **il ne pourra pas entrer simplement pour chercher un emploi.**

- Ensuite, **dans tous les cas les réglementations nationales et communautaires sur les conditions de travail continueront de s'appliquer** aux personnes concernées, en particulier en matière salariale, mais aussi de Sécurité sociale ou de conditions de travail.

- Enfin, pour les fournisseurs de services contractuels, qui n'ont pas d'implantation commerciale dans la Communauté, certains Etats Membres ont souhaité assortir une partie des engagements que nous leur proposons d'une restriction générale- les « tests de nécessité économique ». Ces « tests » laisseraient aux autorités nationales la possibilité d'apprécier l'opportunité économique de l'entrée d'un fournisseur de services sur leur territoire. **Mais l'instrument employé pose problème** parce qu'il n'est ni transparent, ni prévisible, et est en réalité utilisé, dans la plupart des cas, de façon discrétionnaire. Nos partenaires ne peuvent pas l'accepter, pas plus que nous ne pourrions accepter de leur part un tel instrument dans les secteurs où nous avons des intérêts offensifs comme les télécom ou le secteur financier.

En guise d'alternative, nous avons réussi à bâtir, avec les Etats Membres, deux garde-fous supplémentaires, plus transparents :

- d'une part, **l'obligation pour le client d'avoir au préalable recouru à un appel d'offre**, afin de permettre à d'éventuels fournisseurs nationaux de proposer leurs services ;

- d'autre part, la limitation de nos engagements à un nombre limité de personnes par année. **Il ne s'agirait pas d'un « quota d'immigration »**, **puisque les Etats membres garderaient toute liberté d'aller au-delà de ce plafond.** Et nous ne donnons pas de chiffre à ce stade de l'offre- il s'agit simplement de montrer à nos partenaires que nous nous efforcerons d'être plus transparents.

En conclusion, je me réjouis de l'intérêt que suscite le thème des services au sein de votre organisation. Je m'efforce chaque jour de maximiser les consultations de la société civile et des acteurs sociaux sur ces négociations, et de renforcer la transparence. Les nombreux contacts que j'ai eu à ce sujet de nombreux contacts avec la CES – confédération européenne des syndicats -, la délégation de UNI Europa, et Verdi en témoignent. Les documents exposant notre approche des négociations ainsi que notre offre détaillée, sont déjà dans le domaine public. Je sais que les Etats membres partagent cette préoccupation et organisent régulièrement, à leur niveau, une concertation avec la société civile et les partenaires sociaux.

Je vous souhaite des débats fructueux et j'en attends avec impatience les conclusions.